

ACTION URGENTE

UN MILITANT DÉTENU EST PRIVÉ DE SOINS MÉDICAUX D'URGENCE

Le médecin de la prison de Tora a demandé que Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed soit envoyé à l'infirmerie pour une radiographie, après qu'il se fut plaint de douleurs à la poitrine, mais rien n'a été fait en ce sens. Cet homme et quatre autres militants incarcérés ont fait appel de leur condamnation, et connaîtront l'issue de leur recours le 27 janvier.

Le frère de **Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed** a déclaré à Amnesty International que le militant souffre selon le médecin de la prison de problèmes à l'artère coronaire et dans une valve cardiaque. Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed a dit à son frère, lorsque celui-ci lui a rendu visite en prison le 17 janvier, que le médecin avait recommandé qu'il soit conduit à l'infirmerie de la prison de Tora pour une radiographie, mais que cela n'avait pas été fait. En décembre, cet homme et quatre autres accusés ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement pour avoir manifesté. Selon leurs avocats, il n'existe pas d'éléments concrets attestant qu'ils se trouvaient à cette manifestation.

Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed, **Ahmed Said**, **Karim Khaled Fathy**, **Mohamed Abdel-Hamid** et **Gamila Seryel-Dain** ont formé un recours, examiné le 13 janvier 2016 par la cour d'appel d'Abdeen au Caire. Une délégation de l'ambassade d'Allemagne et des représentants de l'Union européenne ont assisté au procès en qualité d'observateurs. Ahmed Said était médecin en Allemagne, et ne se trouvait en Égypte qu'à l'occasion de vacances, lorsqu'il a été arrêté.

Les quatre militants de sexe masculin ont été appréhendés le 19 novembre 2015. La famille d'Ahmed Said a déclaré qu'il avait été torturé à l'électricité le jour de son arrestation, lors de son interrogatoire par l'Agence de sécurité nationale. Les quatre hommes ont été arrêtés dans divers secteurs du Caire. La seule femme, Gamila Seryel Dain, a été arrêtée le 22 novembre alors qu'elle apportait de la nourriture à des détenus, a indiqué sa famille.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités égyptiennes de veiller à ce que Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed reçoive les soins médicaux dont il a besoin ;
- exhortez-les à faire en sorte que le jugement et les peines prononcés contre ces cinq personnes (nommez-les) soient annulés, et qu'elles soient libérées immédiatement car certaines des charges retenues contre elles, comme le fait de se réunir sans autorisation, enfreignent des droits protégés internationalement, tandis que d'autres, comme le fait de perturber la circulation (pour laquelle elles ont été condamnées), sont dénuées de tout fondement ;
- engagez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture et de mauvais traitements, et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procédures équitables excluant le recours à la peine de mort.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 2 MARS 2016 :

Président du Conseil national des droits de l'homme

Mohamed Fayek
National Council for Human Rights
69 Giza St. (next to the Saudi Embassy)
Cairo, Égypte
Fax : +202 3762 4852
Fax : +202 3762 4229
Courriel : Nchr@nchr.org.eg
Twitter : @nchregypt
Formule d'appel : Dear Mr Fayek, / Monsieur,

Ministre de la Justice

Ahmed El-Zend
Lazoughly Square
Ministry of Justice
Downtown, Cairo, Égypte
Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Adjointe au ministre des Affaires étrangères, chargée des droits humains
Mahy Hassan Abdel Latif
Ministry of Foreign Affairs
Corniche al-Nil, Cairo, Égypte
Courriel : Contact.US@mfa.gov.eg
Twitter : @MfaEgypt

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s) adresse 1 adresse 2 adresse 3 fax n° de fax courriel adresse électronique formule d'appel formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 294/15. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/3169/2016/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT DÉTENU EST PRIVÉ DE SOINS MÉDICAUX D'URGENCE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La négligence médicale attribuée aux autorités carcérales est une question donnant lieu à une mobilisation accrue des militants et organisations de défense des droits humains en Égypte depuis un an, des décès en détention étant signalés de plus en plus souvent. Selon l'organisation non gouvernementale égyptienne Centre El Nadeem pour la réadaptation des victimes de violences, 137 morts en détention ont été signalés en 2015, parmi lesquelles 81 résultaient de négligences médicales. Ces chiffres s'appuient sur des informations relayées par les médias.

Le 13 janvier, les cinq militants ont assisté à la deuxième audience de leur procès en appel devant la cour d'appel d'Abdeen. La première audience avait eu lieu le 30 décembre, puis avait été ajournée afin de laisser plus de temps aux avocats de la défense pour préparer leurs arguments. D'après les avocats de la défense, cependant, l'affaire s'appuie sur le seul rapport d'un membre de l'Agence de sécurité nationale dans le cadre de son enquête.

Selon ce rapport, les cinq militants ont participé à une manifestation organisée à l'intersection des rues Mohamed Mahmoud et Mohamed Farid au Caire, avec plus de 40 autres contestataires, ce qui a bloqué la circulation et constitué une menace pour la sécurité des citoyens. Néanmoins, les avocats de la défense ont obtenu une communication du ministère des Transports, selon laquelle ce dernier n'avait reçu aucune information concernant une manifestation ou une perturbation de la circulation dans cette zone.

La famille d'Ahmed Said a déclaré qu'il avait été torturé à l'électricité le jour de son arrestation, lors de son interrogatoire par l'Agence de sécurité nationale. Cet homme aurait reçu des coups et des décharges électriques, ainsi que des brûlures de cigarette à la main. Mostafa Ibrahim, s'est lui aussi vu infliger des brûlures de cigarettes à la main, a expliqué sa famille. Selon les avocats de la défense, les autorités n'ont pas officiellement enregistré ces allégations et ne les ont pas non plus examinées. Parallèlement à sa profession de chirurgien, Ahmed Said est un poète connu qui a récité ses œuvres à la télévision nationale égyptienne. Il a officié comme médecin bénévole lors des affrontements de la rue Mohamed Mahmoud en 2011, et soigné des manifestants blessés.

Le 19 novembre 2015, jour où les quatre militants ont été arrêtés à divers endroits du Caire, les forces de sécurité étaient présents en nombre à travers la ville, selon les proches des quatre hommes. Ahmed Said et Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed ont été appréhendés par des policiers alors qu'ils quittaient un café, et Karim Khaled Fathy et Mohamed Abdel Hamid alors qu'ils marchaient dans la rue.

Moins d'un mois après leur arrestation, le 13 décembre, le tribunal correctionnel d'Abdeen a déclaré les cinq accusés, dont Gamila Seryel Dain, coupables d'avoir manifesté, bloqué la route et perturbé la circulation, au titre de la Loi de 2013 sur les manifestations, qui restreint arbitrairement les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, droits pourtant garantis par le droit international relatif aux droits humains et la Constitution égyptienne.

Les quatre hommes ont été transférés à la prison du 15-Mai le lendemain du jugement. Selon leur famille, ils ont été placés pendant deux semaines dans une pièce disciplinaire, où ne filtrait aucune lumière naturelle. Ahmed Said a observé une grève de la faim pour protester contre les mauvaises conditions de détention. Le 30 décembre, ils ont été conduits à la prison Scorpion, après que leurs familles ont porté plainte auprès des autorités. Ils ont été transférés à la condition qu'Ahmed Said signe à la prison du 15-Mai un document affirmant qu'il n'avait pas été torturé et avait mis un terme à sa grève de la faim. On lui avait également dit qu'il serait détenu au poste de police d'Abdeen, où les conditions sont meilleures. Cependant, après qu'il a signé la déclaration, ils ont été envoyés à Scorpion, où ils sont détenus dans des cellules séparées, aux côtés de djihadistes.

Gamila Seryel-Dain rendait visite à des détenus dans deux postes de police du Caire, à Abdeen et Qasr el Nil, pour leur amener à manger. Elle a été arrêtée le 22 novembre au poste de police de Qasr el Nil et a été accusée d'incitation à manifester. Quatre jours plus tard, un juge a ordonné sa libération sous caution. Après sa remise en liberté, les services du procureur d'Abdeen ont demandé son placement en détention sur la base d'accusations forgées de toutes pièces.

Noms : Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed, Ahmed Said, Karim Khaled Fathy, Mohamed Abdel-Hamid, Gamila Seryel-Dain
Hommes, hormis Gamila Seryel Dain

Action complémentaire sur l'AU 294/15, MDE 12/3221/2016, 20 janvier 2016